



Assemblée générale

Distr. limitée
22 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Cinquième Commission
Point 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Denisa **Hutánová** (Slovaquie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 5^e, 9^e, 14^e, 17^e à 20^e, 22^e, 24^e à 26^e et 28^e à 33^e séances, les 11, 15, 27 et 29 octobre, 1^{er}, 3, 4, 15, 22 et 29 novembre, et 9, 13, 14, 15, 17 et 22 décembre 2004. Les déclarations et observations faites lors de ces séances sont consignées dans les comptes rendus pertinents (A/C.5/59/SR.5, 9, 18 à 20, 22, 24 à 26 et 28 à 33).
3. Conformément aux critères fixés pour l'utilisation du fonds de réserve, énoncés dans l'annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987, la Commission, à sa 33^e séance, le 22 décembre 2004, a examiné un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, comme prévu dans les directives concernant le fonds de réserve (A/C.5/59/27). Le montant consolidé n'en dépassait pas le solde disponible du fonds de réserve. La Commission a donc approuvé les montants nécessaires aux chapitres correspondants du budget-programme.
4. On trouvera récapitulées à la section II du présent rapport les recommandations formulées par la Cinquième Commission au cours de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale relativement aux montants révisés présentés par le Secrétaire général et aux incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée sur la recommandation d'une grande commission ou au sujet de questions examinées en séance plénière.



5. On trouvera récapitulés à la section III les sujets particuliers que la Cinquième Commission a examinés et sur lesquels elle a adopté des décisions spécifiques qu'elle recommandera à l'Assemblée générale d'adopter.

6. Les recommandations de la Cinquième Commission font l'objet de la section IV.

II. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

7. Dans ses résolutions 58/271 A et B du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 l'ouverture de crédits d'un montant de 3 160 860 300 dollars et des prévisions de recettes d'un montant de 415 291 800 dollars. Par sa résolution 58/295 du 18 juin 2004, elle a approuvé d'autres prévisions de dépenses, et par voie de conséquence l'ouverture de crédits d'un montant révisé de 3 179 196 100 dollars, et des prévisions révisées de recettes d'un montant de 415 340 500 dollars.

8. Les recommandations formulées par la Cinquième Commission pendant la session en cours de l'Assemblée générale relativement aux montants révisés présentés par le Secrétaire général, ainsi qu'aux incidences sur le budget-programme de résolutions adoptées par l'Assemblée sur le rapport d'autres grandes commissions ou sur des points examinés en séance plénière, ont entraîné une augmentation nette de 428 977 800 dollars du montant approuvé des ouvertures de crédits, et une augmentation nette de 28 511 400 dollars des prévisions de recettes.

9. Les montants révisés des dépenses et des recettes approuvés par la Cinquième Commission, ainsi que les incidences financières des résolutions recommandées par d'autres grandes commissions, puis approuvées par l'Assemblée générale, sont ventilés par chapitre de dépenses et de recettes dans le tableau ci-après :

(En dollars des États-Unis)

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|--|---|---------------------------------------|-----------------------|
| A. Chapitres des dépenses | | | |
| 1. Politique, direction et coordination d'ensemble | 58 504 400 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 2 214 300 | |
| b) Droits de l'enfant (A/C.5/59/22, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 824 500 | |
| Total partiel | 58 504 400 | 3 038 800 | 61 543 200 |
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence | 533 574 800 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 25 863 700 | |
| b) Droits de l'enfant (A/C.5/59/22, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 521 000 | |

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|---|---|---------------------------------------|-----------------------|
| c) Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond de 2004 (A/59/393 et Add.1, A/59/542, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 297 000 | |
| Total partiel | 533 574 800 | 26 681 700 | 560 256 500 |
| 3. Affaires politiques | 242 461 500 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 5 396 900 | |
| b) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan (A/59/534, A/59/569, A/C.5/59/SR.33) | | 17 006 900 | |
| c) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 147 200 | |
| d) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan (A/59/534/Add.1 et 2, A/59/569/Add.1 et 2, A/C.5/59/SR.33) | | 162 614 700 | |
| Total partiel | 242 461 500 | 185 165 700 | 427 627 200 |
| 4. Désarmement | 18 118 400 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 571 000 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 50 500 | |
| Total partiel | 18 118 400 | 621 500 | 18 739 900 |
| 5. Opérations de maintien de la paix | 89 898 300 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 1 348 900 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 1 612 600 | |
| Total partiel | 89 898 300 | 2 961 500 | 92 859 800 |

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|--|---|---------------------------------------|-----------------------|
| 6. Utilisations pacifiques de l'espace | 5 484 400 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 419 500 | |
| Total partiel | 5 484 400 | 419 500 | 5 903 900 |
| 7. Cour internationale de Justice | 31 621 900 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 3 314 100 | |
| Total partiel | 31 621 900 | 3 314 100 | 34 936 000 |
| 8. Affaires juridiques | 39 303 000 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 1 331 000 | |
| Total partiel | 39 303 000 | 1 331 000 | 40 634 000 |
| 9. Affaires économiques et sociales | 137 739 400 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 4 104 600 | |
| b) Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/59/433, A/59/560, A/59/579, A/C.5/59/SR.33) | | 1 092 400 | |
| c) Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond de 2004 (A/59/393 et Add.1, A/59/542, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 91 300 | |
| Total partiel | 137 739 400 | 5 288 300 | 143 027 700 |
| 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement | 4 231 900 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 126 700 | |
| Total partiel | 4 231 900 | 126 700 | 4 358 600 |
| 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique | 9 344 000 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 231 000 | |
| Total partiel | 9 344 000 | 231 000 | 9 575 000 |

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|---|---|---------------------------------------|-----------------------|
| 12. Commerce et développement | 106 241 800 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 8 560 500 | |
| Total partiel | 106 241 800 | 8 560 500 | 114 802 300 |
| 13. Centre du commerce international CNUCED/OMC | 23 472 200 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 1 994 700 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 669 400 | |
| Total partiel | 23 472 200 | 2 664 100 | 26 136 300 |
| 14. Environnement | 10 530 100 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 385 700 | |
| Total partiel | 10 530 100 | 385 700 | 10 915 800 |
| 15. Établissements humains | 15 536 200 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 476 600 | |
| Total partiel | 15 536 200 | 476 600 | 16 012 800 |
| 16. Prévention du crime et justice pénale | 9 392 800 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 647 400 | |
| Total partiel | 9 392 800 | 647 400 | 10 040 200 |
| 17. Contrôle international des drogues | 20 006 900 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 1 469 200 | |
| Total partiel | 20 006 900 | 1 469 200 | 21 476 100 |
| 18. Développement économique et social en Afrique | 95 672 700 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 2 952 300 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | (2 383 000) | |
| Total partiel | 95 672 700 | 569 300 | 96 242 000 |

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|---|---|---------------------------------------|-----------------------|
| 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique | 67 236 900 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 2 606 100 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | (4 775 900) | |
| Total partiel | 67 236 900 | (2 169 800) | 65 067 100 |
| 20. Développement économique de l'Europe | 50 196 800 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 4 565 000 | |
| Total partiel | 50 196 800 | 4 565 000 | 54 761 800 |
| 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes | 80 884 900 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 7 446 800 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | (2 960 300) | |
| Total partiel | 80 884 900 | 4 486 500 | 85 371 400 |
| 22. Développement économique et social en Asie occidentale | 52 713 800 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 2 115 500 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | (3 833 700) | |
| Total partiel | 52 713 800 | (1 718 200) | 50 995 600 |
| 23. Programme ordinaire de coopération technique | 42 871 500 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | - | |
| Total partiel | 42 871 500 | - | 42 871 500 |
| 24. Droits de l'homme | 56 794 500 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 7 336 600 | |
| b) Droits de l'enfant (A/C.5/59/22, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 230 800 | |

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|--|---|---------------------------------------|-----------------------|
| c) Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond de 2004 (A/59/393 et Add.1, A/59/542, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 164 000 | |
| d) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 45 400 | |
| Total partiel | 56 794 500 | 7 776 800 | 64 571 300 |
| 25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés | 56 731 900 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 4 408 800 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 5 103 200 | |
| Total partiel | 56 731 900 | 9 512 000 | 66 243 900 |
| 26. Réfugiés de Palestine | 33 851 800 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 80 800 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 708 400 | |
| Total partiel | 33 851 800 | 789 200 | 34 641 000 |
| 27. Aide humanitaire | 23 292 300 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 983 000 | |
| Total partiel | 23 292 300 | 983 000 | 24 275 300 |
| 28. Information | 156 056 100 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 6 043 400 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 223 100 | |
| Total partiel | 156 056 100 | 6 266 500 | 162 322 600 |

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|---|---|---------------------------------------|-----------------------|
| 29. Gestion et services centraux d'appui | 525 139 700 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 18 746 300 | |
| b) Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/C.5/59/13, A/59/567, A/C.5/59/24, A/C.5/59/SR.33) | | 505 400 | |
| c) Droits de l'enfant (A/C.5/59/22, A/C.5/59/24, A/59/597 et A/C.5/59/SR.33) | | 2 500 | |
| d) Prévisions révisées pour tenir compte des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond de 2004 (A/59/393 et Add.1, A/59/542, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 38 200 | |
| e) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond de 2004 (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | (67 286 300) | |
| Total partiel | 525 139 700 | (47 993 900) | 477 145 800 |
| 30. Contrôle interne | 23 227 200 | | |
| Premier rapport sur l'exécution (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 959 800 | |
| Total partiel | 23 227 200 | 959 800 | 24 187 000 |
| 31. Activités administratives financées en commun | 25 573 200 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 2 668 100 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | (17 796 100) | |
| Total partiel | 25 573 200 | (15 128 000) | 10 445 200 |
| 32. Dépenses spéciales | 79 455 100 | | |
| Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 1 800 800 | |
| Total partiel | 79 455 100 | 1 800 800 | 81 255 900 |
| 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien | 58 651 300 | | |

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|---|---|---------------------------------------|-----------------------|
| a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 41 911 900 | |
| b) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 4 003 400 | |
| Total partiel | 58 651 300 | 45 915 300 | 104 566 600 |
| 34. Contributions du personnel | 382 319 400 | | |
| a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 9 770 200 | |
| b) Droits de l'enfant (A/C.5/59/22, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 121 100 | |
| c) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan) (A/59/534, A/59/569, A/C.5/59/SR.33) | | 781 300 | |
| e) Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 6 069 700 | |
| f) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons office et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/59/534/Add.1 et 2, A/59/569/Add.1 et 2, A/C.5/59/SR.33) | | 12 132 500 | |
| Total partiel | 382 319 400 | 28 874 800 | 411 194 200 |
| 35. Compte pour le développement | 13 065 000 | | |
| Total partiel | 13 065 000 | – | 13 065 000 |
| 36. Sécurité et sûreté | – | | |
| Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 140 105 400 | |
| Total partiel | – | 140 105 400 | 140 105 400 |
| Total général, prévisions de dépenses (montant brut) | 3 179 196 100 | 428 977 800 | 3 608 173 900 |

| <i>Chapitre</i> | <i>Montant approuvé dans les résolutions 58/271 A, 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentation/ (diminution)</i> | <i>Montant révisé</i> |
|--|---|---------------------------------------|-----------------------|
| B. Chapitres des recettes | | | |
| 1. Recettes provenant des contributions du personnel | 386 540 400 | | |
| Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | 9 968 700 | |
| Droits de l'enfant (A/C.5/59/22, A/C.5/59/24, A/59/597, A/C.5/59/SR.33) | | 121 100 | |
| Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (Équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan) (A/59/534, A/59/569, A/C.5/59/SR.33) | | 781 300 | |
| Prévisions révisées pour le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1, A/59/396, A/C.5/59/24, A/59/539, A/C.5/59/SR.33) | | 6 069 700 | |
| Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/59/534/Add.1 et 2, A/59/569/Add.1 et 2, A/C.5/59/SR.33) | | 12 132 500 | |
| Total partiel | 386 540 400 | 29 073 300 | 415 613 700 |
| 2. Recettes générales | 24 043 200 | | |
| Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | (33 700) | |
| Total partiel | 24 043 200 | (33 700) | 24 009 500 |
| 3. Services destinés au public | 4 756 900 | | |
| Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578 et Add.1, A/59/601, A/C.5/59/SR.33) | | (528 200) | |
| Total partiel | 4 756 900 | (528 200) | 4 228 700 |
| Total général, chapitres des recettes | 415 340 500 | 28 511 400 | 443 851 900 |

10. À sa 33^e séance, le 22 décembre, la Commission a examiné les prévisions révisées de dépenses et de recettes qu'elle recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour l'exercice biennal 2004-2005, ainsi que le financement des dépenses pour l'année 2005. Elle a pris les décisions suivantes :

a) La Commission a approuvé les montants révisés des crédits ouverts au budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir par. 41, projet de résolution II.A);

b) La Commission a approuvé les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir par. 41, projet de résolution II.B);

c) La Commission a approuvé le projet de résolution sur le financement des dépenses de l'année 2005 (voir par. 41, projet de résolution II.C).

III. Examen de questions spéciales

Dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC

11. La Commission a examiné cette question à ses 26^e et 33^e séances, le 22 novembre et le 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/59/405), du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/543) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Centre du commerce international CNUCED/OMC (A/59/229).

12. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC » (A/C.5/59/L.25, sect. A), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant des Bahamas. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. I).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2004 et à la reprise de cette session

13. La Commission a examiné cette question à ses 29^e et 33^e séances, les 13 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/59/393 et Add.1) et des rapports connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/542 et A/59/597).

14. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2004 et à la reprise de cette session » (A/C.5/59/L.25, sect. C), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. II).

Application progressive de l'article 20 du Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

15. La Commission a examiné cette question à ses 26^e et 33^e séances, le 22 novembre et le 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/59/294), et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président (voir A/C.5/59/SR.26)

16. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Application progressive de l'article 20 du Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés » (A/C.5/59/L.25, sect. B), pour lequel des consultations officielles avaient été coordonnées par le représentant de Singapour. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. III).

Dépenses imprévues et extraordinaires

17. La Commission a examiné cette question à ses 29^e et 33^e séances, les 13 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/59/90) et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/551).

18. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires » (A/C.5/59/L.25, sect. D), pour lequel des consultations officielles avaient été coordonnées par le représentant de l'Autriche. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. IV).

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2005

19. La Commission a examiné cette question à ses 26^e et 33^e séances, le 22 novembre et le 22 décembre. Elle était saisie de la note du Secrétaire général (A/C.5/59/3 et Corr.1 et Add.1) concernant une demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2005 et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/553 et Corr.1).

20. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2005 » (A/C.5/59/L.25, sect. E), pour lequel des consultations officielles avaient été coordonnées par le représentant de l'Autriche. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. V).

Construction d'installations de conférences supplémentaires au Centre international de Vienne

21. La Commission a examiné cette question à ses 31^e et 33^e séances, les 15 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/59/23) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui a été présenté oralement par son président (voir A/C.5/59/SR.31).

22. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Construction d'installations de conférences

supplémentaires au Centre international de Vienne » (A/C.5/59/L.25, sect. F), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant de la Slovaquie. À la même réunion, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. VI).

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

23. La Commission a examiné cette question à ses 29^e et 33^e séances, les 13 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/59/534 et Add.1 et 2) et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/569 et Add.1, Add.1/Corr.1 et Add.2).

24. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » (A/C.5/59/L.25, sect. J), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. VII).

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

25. La Commission a examiné cette question à ses 30^e et 33^e séances, les 14 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/59/578 et Add.1) et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/601).

26. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 » (A/C.5/59/L.25, sect. I), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant de l'Indonésie. À la même séance, le Secrétaire a corrigé oralement le projet de résolution en rétablissant les paragraphes 10 et 11 qui avaient été omis par inadvertance de la section I du projet de résolution A/C.5/59/L.25. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. VIII).

Renforcement du Département de l'information, avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles : suite donnée aux décisions prises

27. La Commission a examiné cette question à ses 30^e et 33^e séances, les 14 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/59/336) et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/558).

28. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Renforcement du Département de l'information, avec

les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles : suite donnée aux décisions prises » (A/C.5/59/L.25, sect. G), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant du Guatemala. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote (voir par. 41, projet de résolution I, sect. IX).

Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination

29. La Commission a examiné cette question à ses 29^e et 33^e séances, les 13 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/59/13) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/567).

30. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination » (A/C.5/59/L.27), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant de la Norvège. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 42, projet de décision I).

Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme : effets des variations des taux de change et d'inflation

31. La Commission a examiné cette question à ses 31^e et 33^e séances, les 15 et 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/59/24). Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président (voir A/C.5/59/SR.31).

32. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme : effets des variations des taux de change et d'inflation » (A/C.5/59/L.25, sect. H), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant de la Norvège. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 42, projet de décision II).

Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

33. La Commission a examiné cette question à ses 26^e et 33^e séances, les 22 novembre et 22 décembre. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général (A/59/271) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

34. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » (A/C.5/59/L.25, sect. K), pour lequel des consultations officieuses avaient été coordonnées par le représentant de l'Autriche. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 41, projet de résolution I, sect. X).

Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies

35. La Commission a examiné cette question à ses 18^e, 19^e, 20^e et 33^e séances, les 1^{er}, 3 et 4 novembre et le 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la question (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1), de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'utilisation et la gestion des crédits ouverts durant l'exercice biennal 2002-2003 pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies (A/59/396) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/539).

36. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies » (A/C.5/59/L.32), à l'issue de consultations officieuses dont la coordination avait été assurée par le représentant de la République arabe syrienne, Vice-Président de la Commission qui a corrigé oralement le projet de résolution. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, sans le mettre aux voix (voir par. 41, projet de résolution I, sect. XI).

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations de la Commission de la fonction publique internationale

37. La Commission a examiné cette question à ses 14^e, 17^e et 33^e séances, les 27 et 29 octobre et le 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la question (A/59/429) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/522).

38. À la 33^e séance, le 22 décembre, le Président de la Commission a présenté un projet de résolution intitulé « Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2004 » (A/C.5/59/L.25, sect. K), à l'issue de consultations officieuses dont la coordination avait été assurée par le représentant de l'Inde. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, sans le mettre aux voix (voir par. 41, projet de résolution I, sect. XII).

Fonds de réserve

39. La Commission a examiné cette question à sa 33^e séance, le 22 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la question (A/C.5/59/27). Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité (voir A/C.5/59/SR.33).

40. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits nécessaires, selon les indications données par le Secrétaire général dans son rapport, et de noter que le solde du fonds de réserve s'établirait à 7 854 800 dollars (voir par. 41 du projet de résolution I, sect. XIII).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

41. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale,

I. Dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC

Rappelant sa décision 57/572 du 20 décembre 2002 et ses résolutions 57/312 du 18 juin 2003, 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC¹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², et souscrit aux recommandations qui y sont formulées;

2. *Prend également acte* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Centre du commerce international CNUCED/OMC³, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations qu'il contient soient appliquées dans les meilleurs délais;

II. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2004 et à ses reprises

Prend acte des rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2004 et à ses reprises⁴, et des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵, étant entendu que les crédits qui pourraient être nécessaires, jusqu'à concurrence de 573 600 dollars des États-Unis, seront demandés par le Secrétaire général dans un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées qui lui sera soumis;

III. Application progressive de l'article 20 du Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Rappelant le paragraphe 49 de sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003,

¹ A/59/405.

² A/59/543.

³ Voir A/59/229.

⁴ A/59/393 et Add.1.

⁵ A/59/542 et A/59/597.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application progressive de l'article 20 du Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés⁶ et du rapport correspondant présenté oralement par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷;

2. *Prie* le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme des propositions tendant à augmenter progressivement la part du financement des activités du Haut Commissariat à imputer sur le budget ordinaire en vue d'assurer la pleine application de l'article 20 du Statut de cet organisme, et de lui rendre compte des progrès réalisés à sa soixantième session dans le cadre de son examen du projet de budget-programme, en ayant à l'esprit que le pourcentage mentionné au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général ne représente pas un plafond;

3. *Engage* le Haut Commissariat à suivre de près ses dépenses d'appui, notamment ses dépenses de gestion et d'administration, en ayant pour objectif de réduire leur part, en pourcentage, du total des dépenses inscrites au budget, et accueille avec satisfaction sa décision d'entreprendre une étude des procédures en vigueur au siège en vue de simplifier et de rationaliser son administration;

4. *Prie* le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 un exposé clair de l'affectation proposée pour les fonds inscrits au budget ordinaire, en indiquant la ventilation des dépenses d'administration et en donnant des renseignements sur les mesures d'efficacité;

5. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que les mécanismes de contrôle et de responsabilisation du Haut Commissariat fonctionnent d'une manière efficace, avec l'indépendance, l'autorité et la transparence voulues;

IV. Dépenses imprévues ou extraordinaires

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen complet de l'application de la résolution sur les dépenses imprévues ou extraordinaires en ce qui concerne celles certifiées par le Président de la Cour internationale de Justice⁸, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹,

1. *Approuve* la demande de porter à 200 000 dollars des États-Unis le plafond prévu dans la résolution sur les dépenses imprévues ou extraordinaires pour les dépenses que le Président de la Cour peut certifier sans l'accord préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à l'occasion de la nomination de juges ad hoc, avec effet à partir de l'exercice biennal 2006-2007;

2. *Approuve également* la proposition de conserver au budget ordinaire de la Cour un montant de 400 000 dollars destiné à financer les dépenses récurrentes engagées pour les juges ad hoc, avec effet à partir de l'exercice biennal 2006-2007, ce montant devant figurer dans le projet de budget-programme de cet exercice;

⁶ A/59/294.

⁷ Voir A/C.5/59/SR.26.

⁸ A/59/90.

⁹ A/59/551.

V. Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2005

Rappelant sa résolution 58/272 du 23 décembre 2003,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2005¹⁰ » et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹;

2. *Approuve* la subvention d'un montant de 227 600 dollars demandée pour l'Institut, à réévaluer, qui serait imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation, étant entendu qu'il n'y aura pas à ouvrir un crédit additionnel au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005¹²;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre pour examen et approbation, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, des propositions concernant les subventions dont l'Institut aura besoin à compter de l'exercice biennal 2006-2007;

VI. Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴, présenté oralement par son président,

1. *Note avec gratitude* que le Gouvernement autrichien a offert de construire de nouvelles installations de conférence dans l'enceinte du Centre international de Vienne;

2. *Approuve* la participation de l'Organisation des Nations Unies, avec les autres organisations ayant des locaux dans le Centre, aux arrangements relatifs au projet de nouvelles installations de conférence, dans les conditions que le Secrétaire général a proposées dans son rapport;

3. *Confie* au Secrétaire général le soin de définir, en coopération avec les trois autres organisations ayant des locaux dans le Centre, les accords de partage des coûts découlant du projet, dans la limite du montant indiqué dans son rapport et étant entendu que la question du financement nécessaire sera examinée en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal concerné, et de lui faire rapport sur la question, pour examen et décision;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante et unième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet;

¹⁰ A/C.5/59/3 et Corr.1 et Add.1.

¹¹ A/59/553 et Corr.1

¹² A/58/6 (Sect. 4).

¹³ A/C.5/59/23.

¹⁴ Voir A/C.5/59/SR.31.

VII. Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité et sur la demande de subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone¹⁵, ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁶,

Réaffirmant la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹⁵;

2. *Souscrit* aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport¹⁶, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Note* que l'imputation des dépenses prévues sur les crédits ouverts pour les missions politiques spéciales s'entend sous réserve de la prorogation des mandats respectifs de ces dernières;

4. *Réaffirme*, s'agissant de toutes les décisions du Conseil de sécurité relatives à des missions politiques spéciales, les prérogatives qui sont les siennes en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires;

5. *Rappelle* que, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière, c'est au Secrétaire général qu'il appartient de soumettre des propositions budgétaires;

6. *Invite* le Secrétaire général à communiquer à tous les organes intergouvernementaux les renseignements voulus concernant les procédures à suivre pour les questions administratives et budgétaires;

7. *Déplore* le retard avec lequel sont présentés les rapports sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, et prie le Secrétaire général, à l'avenir, de lui présenter à une date moins tardive les prévisions budgétaires concernant ces missions, afin qu'elle puisse les examiner avec l'attention voulue;

8. *Approuve* les prévisions budgétaires concernant les 25 missions politiques spéciales présentées dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général¹⁷;

9. *Décide* d'ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit de 678 600 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), pour les trois missions politiques

¹⁵ A/59/534 et Add.1 et 2.

¹⁶ A/59/569 et Add.1, Add.1/Corr.1 et Add.2.

¹⁷ A/59/534/Add.1.

spéciales présentées dans le tableau 1 de la partie A du rapport du Secrétaire général (A/59/534/Add.1), compte tenu des décisions qu'elle a prises ou doit prendre;

10. *Décide également* d'ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit de 161 936 100 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) pour les 22 missions politiques spéciales présentées dans le tableau 1 de la partie B du rapport du Secrétaire général (A/59/534/Add.1), compte tenu des décisions que le Conseil de sécurité a prises ou doit prendre;

11. *Décide en outre* d'ouvrir un crédit de 12 132 500 dollars au chapitre 34 (Contributions du personnel), ce montant devant être compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005;

12. *Prie* le Secrétaire général, lorsqu'il établira les prochaines prévisions budgétaires pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de réexaminer le tableau d'effectifs pour, éventuellement, en alléger la structure et revoir la classe des postes, compte tenu du caractère temporaire de la Direction et de son statut d'organe subsidiaire du Conseil de sécurité, et d'analyser les relations de la Direction avec le Département des affaires politiques;

13. *Approuve* la proposition tendant à lever, à titre exceptionnel, les restrictions énoncées au paragraphe 26 de la partie B de la section III de sa résolution 51/226, et prie le Secrétaire général d'indiquer, dans ses prochaines prévisions budgétaires, le nombre de consultants recrutés en vertu de cette dérogation, ainsi que leur nationalité et les fonctions exercées;

14. *Prie* le Secrétaire général de recruter le personnel de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en se conformant pleinement à ses résolutions pertinentes;

15. *Décide* que, lorsqu'elle fait appel à des experts ou à des consultants, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) doit également respecter pleinement ses résolutions pertinentes;

16. *Note* que le Tribunal spécial pour la Sierra Leone n'a pas utilisé l'autorisation d'engagement de dépenses valable jusqu'au 31 décembre 2004 qu'elle lui avait accordée à titre de subvention dans sa résolution 58/284 du 8 avril 2004, et qu'elle sera donc annulée, les contributions volontaires reçues par le Tribunal ayant suffi à financer ses activités durant la période considérée;

17. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 20 millions de dollars afin de compléter les ressources financières du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, au titre des missions politiques spéciales visées au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005;

18. *Prie* le Secrétaire général, de concert avec le Comité de gestion du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser des contributions volontaires pour financer les travaux du Tribunal, et de lui rendre compte des progrès accomplis à la reprise de sa cinquante-neuvième session;

19. *Engage* les États Membres à verser d'urgence des contributions volontaires pour financer le Tribunal et à honorer les annonces de contributions qu'ils ont faites;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à la reprise de sa cinquante-neuvième session, un rapport sur les activités du Tribunal spécial pour la Sierra Leone;

21. *Prie* son Président de porter la teneur de la présente résolution à l'attention du Président du Conseil de sécurité;

VIII. Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005¹⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁹,

Rappelant ses résolutions 58/270 et 58/271 A à C du 23 décembre 2003 et 58/295 du 18 juin 2004,

1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 et réaffirmé dans des résolutions ultérieures;

2. *Prend acte* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 et de son additif sur l'exploitation du Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies¹⁸, et fait siennes les observations et recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁹, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Réaffirme* l'importance que les États Membres attachent au travail qu'accomplit le Bureau de son président à l'appui des activités de ce dernier;

4. *Rappelle* le paragraphe 10 de l'annexe à sa résolution 58/126 du 19 décembre 2003, prend note des assurances données par le Secrétariat selon lesquelles le Bureau de son président sera doté des trois postes nécessaires à son renforcement, à savoir un poste D-2, un poste D-1 et un poste d'agent des services généraux, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit donné suite rapidement et complètement;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport sur la suite donnée au paragraphe 4 ci-dessus lors de l'examen du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme;

6. *Décide* d'approuver pour le Corps commun d'inspection, pour l'année 2005, un budget d'un montant brut de 5 385 700 dollars des États-Unis et d'ouvrir au chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) un crédit de 1 712 700 dollars aux fins du financement du Corps commun en 2005;

7. *Prend note* de la teneur du paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général et prie celui-ci de lui faire rapport de manière détaillée sur cette question au début de sa soixantième session;

¹⁸ A/59/578 et Add.1.

¹⁹ A/59/601.

8. *Rappelle* le paragraphe 9 de sa résolution 58/270 et note que son application a entraîné une économie de 4 007 000 dollars par rapport au crédit initialement demandé au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique);

9. *Prie* le Secrétaire général de nommer rapidement des candidats extérieurs aux postes vacants d'assistant à la tenue des sites Web dans toutes les langues officielles, en faisant appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions);

10. *Rappelle* le paragraphe 44 de sa résolution 58/270 et prend note du paragraphe pertinent du rapport du Secrétaire général concernant le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et prie le Secrétaire général de garder la question à l'étude et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

11. *Décide* que le crédit qu'elle a ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005 est majoré d'un montant net de 172 851 200 dollars et que les prévisions de recettes sont majorées d'un montant net de 9 406 800 dollars, ces montants étant ventilés entre les chapitres des dépenses et les chapitres des recettes comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général¹⁸, compte tenu des modifications recommandées par le Comité consultatif¹⁹;

IX. Renforcement du Département de l'information, avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans les six langues officielles : suite donnée aux décisions prises

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement du Département de l'information, avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans les six langues officielles : suite donnée aux décisions prises²⁰ » et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹,

Rappelant le paragraphe 42 de sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003 et le paragraphe 95 de sa résolution 59/126 B du 10 décembre 2004, dans lesquels elle a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies en transférant les postes linguistiques nécessaires,

Réaffirmant qu'il faut réaliser la parité complète des sites Web de l'Organisation dans les six langues officielles,

Rappelant qu'elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information soit doté des effectifs voulus pour mener toutes ses activités dans toutes les langues officielles de l'Organisation,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général²⁰ et des paragraphes 19 à 23 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui proposer des mesures pour améliorer le site Web de l'Organisation, dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

²⁰ A/59/336.

²¹ A/59/558.

X. Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rappelant la section XIV de sa résolution 58/272 du 23 décembre 2003,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur la viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche par laquelle il transmettait la note du Conseil d'administration de l'Institut sur la rationalisation de la structure financière de l'Institut²², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Note* avec inquiétude les observations et les conclusions du Conseil d'administration transmises sous couvert de la note du Secrétaire général²²;

2. *Souligne* qu'il importe de maintenir les programmes de formation de l'Institut au niveau actuel et prie le Conseil d'administration de faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les programmes de formation soient maintenus à ce niveau en 2005;

3. *Souligne également* qu'il faut garder à l'examen la question des loyers et des charges payés par l'Institut, compte tenu de sa situation financière, en vue d'y apporter rapidement une solution;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre à titre prioritaire, au début de sa soixantième session et avant la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, un rapport détaillé sur tous les aspects de la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, contenant des propositions pour le financement fiable et prévisible à long terme des loyers et des charges;

5. *Décide* d'examiner les résultats de l'examen de ce rapport dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

XI. Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies

Rappelant ses résolutions 56/255 du 24 décembre 2001, 56/286 du 27 juin 2002, 57/305 du 15 avril 2003, 58/270 du 23 décembre 2003, 58/295 du 18 juin 2004 et toutes les résolutions relatives à la sécurité et à la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies²³ et le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'utilisation et la gestion des crédits ouverts durant l'exercice biennal 2002-2003 pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies²⁴,

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁵,

²² A/59/271.

²³ A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1.

²⁴ Voir A/59/396.

²⁵ A/59/539.

Soulignant qu'il importe d'assurer les plus hauts niveaux de professionnalisme et de compétence dans le cadre de la gestion de la sécurité des Nations Unies,

Réaffirmant l'Article 97 de la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant également qu'il lui incombe d'analyser à fond et d'approuver les tableaux d'effectifs et les ressources financières ainsi que les politiques en matière de ressources humaines, en vue d'assurer la mise en œuvre intégrale de tous les programmes et activités prescrits et l'application de toutes les politiques adoptées à cet égard;

Réaffirmant en outre que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale compétente pour examiner les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁶;
2. *Réaffirme* qu'il importe d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des opérations et des locaux des Nations Unies;
3. *Souligne* que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies incombe au premier chef au pays hôte, et souligne également l'importance des accords conclus avec le pays hôte pour définir cette responsabilité;
4. *Estime* qu'il faut mettre en œuvre d'urgence un système de gestion de la sécurité uniformisé et renforcé pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des opérations et des locaux des Nations Unies, au Siège de l'Organisation, dans les principaux lieux d'affectation et sur le terrain;
5. *Met l'accent* sur le fait que, pour assurer le fonctionnement efficace des opérations de sécurité de manière décentralisée au niveau des pays, comme l'a proposé le Secrétaire général, il faut mettre en place un dispositif uniformisé chargé du contrôle de l'application des règles, des politiques, des normes, de la coordination, des communications et de l'évaluation des menaces et des risques;
6. *Souscrit* aux conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
7. *Décide*, compte tenu des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 64 de son rapport²⁵ et des dispositions de sa résolution 32/204 du 21 décembre 1977 relative à la nomenclature des services du Secrétariat, de créer un département de la sûreté et de la sécurité;
8. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Bureau des services de contrôle interne²⁴ sur l'utilisation et la gestion des crédits qu'elle a ouverts dans sa résolution 56/286 pour tenir compte des préoccupations exprimées au sujet des retards et de la hausse des coûts, prend note des progrès accomplis plus récemment dans l'exécution des projets considérés, et prie instamment le Secrétaire général d'en achever la mise en œuvre sans tarder;

²⁶ Voir A/57/365.

9. *Prend note avec inquiétude*, eu égard aux crédits qu'elle a ouverts dans sa résolution 56/286, des retards, de la hausse des coûts et des insuffisances enregistrés quant à la planification et à l'administration des projets de renforcement de la sécurité, surtout au Siège et à l'Office des Nations Unies à Genève, dont a rendu compte le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport²⁴, et prie le Secrétaire général de s'assurer que, dans la mise en application de sa résolution 58/295 et de la présente résolution, les crédits ouverts pour des projets de renforcement de la sécurité sont gérés et utilisés sous un contrôle strict, en temps opportun et avec efficacité;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte de la suite qu'il aura donnée aux recommandations contenues dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne²⁴ et de demander à ce dernier un rapport sur l'utilisation et la gestion des fonds qu'elle a approuvés dans sa résolution 58/295 et dans la présente résolution pour des projets de renforcement de la sécurité, rapport qui lui sera présenté à sa soixantième session;

11. *Insiste* sur la nécessité de promouvoir une culture de la sécurité dans l'ensemble du personnel et de faire respecter les consignes et les procédures de sûreté et de sécurité dans tout le système des Nations Unies, ainsi que de définir clairement les voies hiérarchiques et les échelons de responsabilité;

12. *Affirme* que le système de gestion de la sécurité des Nations Unies suppose l'existence, au Siège et sur le terrain, de voies hiérarchiques et d'échelons de responsabilité bien définis, à tous les niveaux, concernant l'application des consignes et des procédures de sûreté et de sécurité;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un cadre général des responsabilités en matière de gestion de la sécurité couvrant l'ensemble du système des Nations Unies, et qui, entre autres choses :

- a) Sera une mise à jour du rapport relatif à la sécurité sur le terrain²⁶;
- b) Précisera clairement les attributions de chaque responsable;
- c) Indiquera comment les voies hiérarchiques non militaires en matière de sécurité remontent jusqu'au chef du Département de la sûreté et de la sécurité;

14. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en consultation avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies qui disposent de leur propre personnel de sécurité sur le terrain, d'expliquer dans le cadre général des responsabilités mis à jour comment ces personnels s'intègrent à la structure uniformisée de gestion de la sécurité au niveau des pays sous l'autorité du responsable désigné et de préciser l'autorité que ce responsable exerce sur ces personnels;

15. *Prie en outre* le Secrétaire général, afin de faire mieux respecter les consignes de sécurité, d'appliquer dans tous les départements les dispositions existantes prévoyant des mesures disciplinaires à tous les niveaux, notamment au niveau de la direction, en cas d'infraction aux consignes, normes et procédures de sécurité, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixantième session;

16. *Prie* le Secrétaire général, afin de faire mieux respecter les consignes de sécurité, de proposer, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, aux chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes

qui participent au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, d'appliquer les dispositions existantes prévoyant des mesures disciplinaires à tous les niveaux en cas d'infraction aux consignes, normes et procédures de sécurité;

17. *Réaffirme* l'Article 101 de la Charte des Nations Unies;

18. *Invite instamment* le Secrétaire général à préserver le caractère international de l'Organisation lorsqu'il recrute le personnel de sécurité des diverses catégories;

19. *A conscience* que les postes d'administrateur émergeant au budget ordinaire créés par la présente résolution s'ajouteront aux postes soumis au principe de la répartition géographique, selon les procédures établies;

20. *Invite instamment* le Secrétaire général à veiller à ce que le recrutement aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur se fasse sur une large base géographique;

21. *Prie* le Secrétaire général de développer ses propositions concernant le parcours professionnel et le nouveau profil des agents de sécurité ainsi que la professionnalisation du personnel de sécurité qui figurent aux paragraphes 25 et 31 de son rapport²⁷, de présenter des propositions détaillées sur la politique de départ à la retraite du personnel de sécurité, compte tenu des qualifications particulières exigées, et de lui rendre compte à sa soixantième session;

22. *Décide*, à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent, que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité aura un mandat non renouvelable de cinq ans au plus;

23. *Décide également* que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité sera nommé en se conformant strictement au principe d'une représentation géographique équitable, et dans l'esprit de sa résolution 46/232 du 2 mars 1992, dans laquelle elle a notamment décidé qu'en règle générale, un ressortissant d'un État Membre ne doit pas succéder à un ressortissant du même État occupant le poste considéré et qu'aucun poste de rang élevé ne doit être l'apanage d'un État ou d'un groupe d'États donné;

24. *Décide en outre* de créer un poste d'adjoint du Secrétaire général adjoint à la classe D-2 et de réexaminer ce poste dans le contexte du rapport que le Secrétaire général doit lui présenter à sa soixantième session concernant l'application de la présente résolution;

25. *Décide* de créer le poste de chef de la Division des services de sûreté et de sécurité à la classe D-2, et de réexaminer ce poste dans le contexte du rapport que le Secrétaire général doit lui présenter à sa soixantième session concernant l'application de la présente résolution;

26. *Décide également* de créer 383 nouveaux postes d'agent de la sûreté et de la sécurité dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, dont 249 postes permanents et 134 postes temporaires;

27. *Décide en outre* de réexaminer les postes nouvellement approuvés visés au paragraphe 26 ci-dessus à la lumière d'un rapport complet que le Secrétaire général lui présentera à sa soixantième session et qui portera sur tous les éléments

²⁷ A/59/365 et Corr.1.

contribuant à la planification de la sécurité de l'Organisation, y compris l'actualisation et la révision des accords avec les pays hôtes, ainsi que les capacités respectives de ces pays d'assurer la sécurité de l'Organisation des Nations Unies comme indiqué aux paragraphes 19 et 20 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁵;

28. *Décide* de créer au Département de la sûreté et de la sécurité un service administratif comprenant 17 postes et chargé des fonctions d'appui administratif;

29. *Décide également* d'ouvrir un crédit de 500 000 dollars au titre du personnel temporaire pour donner au Département de la sûreté et de la sécurité des moyens d'action en période de pointe;

30. *Décide en outre* d'approuver la création des postes proposés par le Secrétaire général pour les lieux d'affectation hors Siège;

31. *Reconnaît* qu'il faut que les sections de la sûreté et de la sécurité des huit villes sièges et principaux lieux d'affectation de l'Organisation des Nations Unies transmettent leur évaluation des menaces et des risques par l'intermédiaire des bureaux régionaux concernés;

32. *Note* que les évaluations des menaces et des risques seront effectuées principalement par les bureaux hors Siège et passées en revue par les bureaux régionaux;

33. *Décide* de renforcer la capacité d'évaluation des menaces et des risques en créant 1 poste P-4, 2 postes P-3 et 1 poste d'agent des services généraux en sus du poste P-5 existant, et décide en outre que cette capacité sera affectée au Bureau du Directeur des opérations régionales;

34. *Réaffirme* le paragraphe 2 de sa résolution 58/295;

35. *Note* qu'au paragraphe 54 de son rapport²⁷, le Secrétaire général propose d'obtenir des éléments d'information sur les menaces et les risques de sources autres que les organisations internationales et les gouvernements, et souligne qu'il incombe au Département de la sûreté et de la sécurité, pour porter un jugement objectif, d'apprécier la fiabilité et la crédibilité de la source ainsi que la fiabilité et la validité des informations utilisées pour évaluer les menaces et les risques;

36. *Décide* dans ce contexte que l'évaluation des menaces et des risques à communiquer aux sièges devrait être établie par les bureaux de pays et d'autres éléments du système des Nations Unies sur une base objective et en pleine coopération avec les autorités nationales des pays hôtes;

37. *Réaffirme*, dans ce contexte, l'Article 100 de la Charte des Nations Unies;

38. *Prie* le Secrétaire général de renforcer le processus d'examen continu de l'évaluation des menaces et des risques afin que les phases puissent être examinées périodiquement, de manière systématique et en temps voulu, et prie le Secrétaire général d'informer en temps opportun les gouvernements nationaux intéressés de toute modification résultant de cet examen;

39. *Prie également* le Secrétaire général de communiquer aux États Membres, à leur demande, des informations sur la méthodologie utilisée pour déterminer les phases de l'évaluation des menaces et des risques;

40. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui communiquer, dans le cadre de son rapport sur l'application de la présente résolution, des informations sur le renforcement de la coopération entre le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne les décisions relatives à la sécurité pouvant affecter la conduite des opérations de maintien de la paix, dans le cadre du système uniformisé de gestion de la sécurité, qui relèvera du Département de la sûreté et de la sécurité en application des dispositions de la présente résolution;

41. *Note* que l'assurance contre les actes de violence a une couverture mondiale, à l'exception des pays sièges, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse;

42. *Note avec préoccupation* que certains employés du système des Nations Unies travaillant sur le terrain ne sont pas couverts par l'assurance contre les actes de violence ou un régime d'assurance comparable;

43. *Prie* le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, de soulever cette question au Conseil et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixantième session pour faire en sorte que tout le personnel soit couvert;

44. *Décide* de reporter à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-neuvième session l'examen de la proposition du Secrétaire général relative au système intégré d'accès sécurisé²⁸, dans l'attente du rapport détaillé du Secrétaire général, qui portera notamment sur les points suivants :

a) Intégration du système aux projets qu'elle a approuvés dans ses résolutions antérieures, en particulier dans le cadre de la stratégie informatique globale;

b) Incidences de l'introduction du système intégré d'accès sécurisé sur les besoins en ressources humaines dans le domaine de la sûreté et de la sécurité;

c) Caractéristiques propres au siège et au principal lieu d'affectation de chaque organisation;

d) Incidences du système intégré d'accès sécurisé sur le plan-cadre d'équipement;

e) Description détaillée du système intégré pour les contrôles d'identité, notamment principes et directives relatifs au partage des données provenant du système, niveau de centralisation requis aux fins de la gestion des données, et personnes qui auraient accès aux données;

f) Calendrier de mise en place du système;

45. *Décide* de reporter l'examen de la question de l'agrandissement du gymnase des services de sécurité et de revenir sur la question lorsqu'elle examinera les travaux prévus dans le plan-cadre d'équipement;

46. *Prie* le Secrétaire général de veiller, tant qu'elle n'aura pas statué sur le plan-cadre d'équipement, à ce que les projets d'infrastructure approuvés pour le

²⁸ A/59/365/Add.1 et Corr.1.

Siège en application de la présente résolution n'entraînent pas par la suite des surcoûts inutiles au titre du plan-cadre d'équipement;

47. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session les conclusions de l'étude technique concernant la sécurité des opérations informatiques, leur continuité et la reprise après sinistre, assorties de propositions chiffrées et d'un calendrier de mise en œuvre;

48. *Décide* de maintenir les arrangements existants en matière de participation aux coûts dans le domaine de la sûreté et de la sécurité;

49. *Prie* le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, et tout en veillant à la stricte application de sa décision relative au maintien des arrangements existants en matière de participation aux coûts, de lui présenter un rapport à sa soixante et unième session sur les mesures prises pour améliorer la gestion opérationnelle desdits arrangements;

50. *Souligne* qu'il importe que toutes les entités qui prennent part aux arrangements spécifiques mis en place dans les villes sièges concernant la participation aux coûts des services centraux de sûreté et de sécurité en garantissent rapidement le financement;

51. *Décide* que dans le cas des organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies, les arrangements actuels de participation aux coûts concernant la sécurité sur le terrain doivent être maintenus;

52. *Invite* les organismes des Nations Unies qui sont redevables à l'Organisation des Nations Unies d'arriérés de contribution au titre des arrangements en vigueur relatifs à la participation aux coûts à faire le nécessaire pour régler rapidement les sommes dues;

53. *Décide* d'approuver l'ouverture au budget ordinaire d'un crédit additionnel de 53 633 300 dollars à répartir comme indiqué dans l'annexe à la présente résolution;

54. *Décide également* d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel de 6 069 700 dollars au chapitre 34 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005²⁹, qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

55. *Constata* qu'il conviendrait que chacun des organismes des Nations Unies présente de façon plus claire ses dépenses en matière de sécurité et prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, de lui communiquer des informations à ce sujet à sa soixantième session;

56. *Prie* le Secrétaire général d'étudier la possibilité d'intégrer et de rationaliser davantage le système de gestion de la sécurité et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixantième session;

57. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

²⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6 (A/58/6/Add.1)

Annexe

**Répartition par chapitre du budget-programme
de l'exercice biennal 2004-2005 du crédit additionnel ouvert
au titre du système renforcé et uniformisé de gestion de la sécurité,
aux taux révisés de 2004-2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Chapitre</i> | <i>Crédit additionnel</i> |
|--|-------------------------------|
| 3. Affaires politiques | 147,2 |
| 4. Désarmement | 50,5 |
| 5. Opérations de maintien de la paix | 1 612,6 |
| 13. Centre du commerce international CNUCED/OMC | 669,4 |
| 18. Développement économique et social en Afrique | (2 383,0) |
| 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique | (4 775,9) |
| 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes | (2 960,3) |
| 22. Développement économique et social en Asie occidentale | (3 833,7) |
| 24. Droits de l'homme | 45,4 |
| 25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés | 5 103,2 |
| 26. Réfugiés de Palestine | 708,4 |
| 28. Information | 223,1 |
| 29D. Bureau des services centraux d'appui | (36 240,0) |
| 29E. Administration (Genève) | (19 601,5) |
| 29F. Administration (Vienne) | (5 609,8) |
| 29G. Administration (Nairobi) | (5 835,0) |
| 31. Activités administratives financées en commun | (17 796,1) |
| 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien | 4 003,4 |
| 36. Sûreté et sécurité | 140 105,4 |
| Total | 53 633,3 |
| 34. Contributions du personnel | 6 069,7 |
| Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel | (6 069,7) |

**XII. Incidences administratives et financières des décisions
et recommandations figurant dans le rapport de la Commission
de la fonction publique internationale pour 2004**

Rappelant sa résolution 59/___ du ___ décembre 2004, intitulée « Régime commun des Nations Unies »,

Prend acte de l'état présenté par le Secrétaire général³⁰ concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant

³⁰ A/59/429.

dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2004³¹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³²;

XIII. Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Décide d'ouvrir les crédits demandés par le Secrétaire général dans son rapport³³;

Note qu'il restera dans le fonds de réserve un solde de 7 854 800 dollars.

Projet de résolution II Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

A

Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2004-2005, le crédit de 3 179 196 100 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert par ses résolutions 58/271 A du 23 décembre 2003 et 58/295 du 18 juin 2004 est majoré de 428 977 800 dollars, cette augmentation se ventilant comme suit :

(En dollars des États-Unis)

| <i>Chapitre du budget</i> | <i>Crédits ouverts par les résolutions 58/271 A et 58/295</i> | <i>Augmentations (diminutions)</i> | <i>Crédits révisés</i> |
|---|---|--|------------------------|
| Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble | | | |
| 1. Politique, direction et coordination d'ensemble | 58 504 400 | 3 038 800 | 61 543 200 |
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence | 533 574 800 | 26 681 700 | 560 256 500 |
| Total, titre I | 592 079 200 | 29 720 500 | 621 799 700 |
| Titre II. Affaires politiques | | | |
| 3. Affaires politiques | 242 461 500 | 185 165 700 | 427 627 200 |
| 4. Désarmement | 18 118 400 | 621 500 | 18 739 900 |
| 5. Opérations de maintien de la paix | 89 898 300 | 2 961 500 | 92 859 800 |
| 6. Utilisations pacifiques de l'espace | 5 484 400 | 419 500 | 5 903 900 |
| Total, titre II | 355 962 600 | 189 168 200 | 545 130 800 |

³¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 30 (A/59/30).

³² A/59/522.

³³ A/C.5/59/27.

| <i>Chapitre du budget</i> | <i>Crédits ouverts par les résolutions 58/271 A et 58/295</i> | <i>Augmentations (diminutions)</i> | <i>Crédits révisés</i> | |
|--|---|--|------------------------|--------------------|
| Titre III. <i>Justice internationale et droit international</i> | | | | |
| 7. | Cour internationale de Justice | 31 621 900 | 3 314 100 | 34 936 000 |
| 8. | Affaires juridiques | 39 303 000 | 1 331 000 | 40 634 000 |
| Total, titre III | | 70 924 900 | 4 645 100 | 75 570 000 |
| Titre IV. <i>Coopération internationale pour le développement</i> | | | | |
| 9. | Affaires économiques et sociales | 137 739 400 | 5 288 300 | 143 027 700 |
| 10. | Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement | 4 231 900 | 126 700 | 4 358 600 |
| 11. | Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique | 9 344 000 | 231 000 | 9 575 000 |
| 12. | Commerce et développement | 106 241 800 | 8 560 500 | 114 802 300 |
| 13. | Centre du commerce international CNUCED/OMC | 23 472 200 | 2 664 100 | 26 136 300 |
| 14. | Environnement | 10 530 100 | 385 700 | 10 915 800 |
| 15. | Établissements humains | 15 536 200 | 476 600 | 16 012 800 |
| 16. | Prévention du crime et justice pénale | 9 392 800 | 647 400 | 10 040 200 |
| 17. | Contrôle international des drogues | 20 006 900 | 1 469 200 | 21 476 100 |
| Total, titre IV | | 336 495 300 | 19 849 500 | 356 344 800 |
| Titre V. <i>Coopération régionale pour le développement</i> | | | | |
| 18. | Développement économique et social en Afrique | 95 672 700 | 569 300 | 96 242 000 |
| 19. | Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique | 67 236 900 | (2 169 800) | 65 067 100 |
| 20. | Développement économique en Europe | 50 196 800 | 4 565 000 | 54 761 800 |
| 21. | Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes | 80 884 900 | 4 486 500 | 85 371 400 |
| 22. | Développement économique et social en Asie occidentale | 52 713 800 | (1 718 200) | 50 995 600 |
| 23. | Programme ordinaire de coopération technique | 42 871 500 | – | 42 871 500 |
| Total, titre V | | 389 576 600 | 5 732 800 | 395 309 400 |
| Titre VI. <i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i> | | | | |
| 24. | Droits de l'homme | 56 794 500 | 7 776 800 | 64 571 300 |
| 25. | Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés | 56 731 900 | 9 512 000 | 66 243 900 |
| 26. | Réfugiés de Palestine | 33 851 800 | 789 200 | 34 641 000 |
| 27. | Aide humanitaire | 23 292 300 | 983 000 | 24 275 300 |
| Total, titre VI | | 170 670 500 | 19 061 000 | 189 731 500 |

| <i>Chapitre du budget</i> | <i>Crédits ouverts par les résolutions 58/271 A et 58/295</i> | <i>Augmentations (diminutions)</i> | <i>Crédits révisés</i> | |
|---|--|--|------------------------|----------------------|
| Titre VII. Information | | | | |
| 28. | Information | 156 056 100 | 6 266 500 | 162 322 600 |
| Total, titre VII | | 156 056 100 | 6 266 500 | 162 322 600 |
| Titre VIII. Services communs d'appui | | | | |
| 29. | Gestion et services centraux d'appui | 525 139 700 | (47 993 900) | 477 145 800 |
| Total, titre VIII | | 525 139 700 | (47 993 900) | 477 145 800 |
| Titre IX. Contrôle interne | | | | |
| 30. | Contrôle interne | 23 227 200 | 959 800 | 24 187 000 |
| Total, titre IX | | 23 227 200 | 959 800 | 24 187 000 |
| Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales | | | | |
| 31. | Activités administratives financées en commun | 25 573 200 | (15 128 000) | 10 445 200 |
| 32. | Dépenses spéciales | 79 455 100 | 1 800 800 | 81 255 900 |
| Total, titre X | | 105 028 300 | (13 327 200) | 91 701 100 |
| Titre XI. Dépenses d'équipement | | | | |
| 33. | Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien | 58 651 300 | 45 915 300 | 104 566 600 |
| Total, titre XI | | 58 651 300 | 49 915 300 | 104 566 600 |
| Titre XII. Contributions du personnel | | | | |
| 34. | Contributions du personnel | 382 319 400 | 28 874 800 | 411 194 200 |
| Total, titre XII | | 382 319 400 | 28 874 800 | 411 194 200 |
| Titre XIII. Compte pour le développement | | | | |
| 35. | Compte pour le développement | 13 065 000 | - | 13 065 000 |
| Total, titre XIII | | 13 065 000 | - | 13 065 000 |
| Titre XIV. Sûreté et sécurité | | | | |
| 36. | Sûreté et sécurité | - | 140 105 400 | 140 105 400 |
| Total, titre XIV | | - | 140 105 400 | 140 105 400 |
| Total général | | 3 179 196 100 | 428 977 800 | 3 608 173 900 |

B Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2004-2005, les prévisions de recettes d'un montant de 415 340 500 dollars des États-Unis qu'elle avait approuvées par ses résolutions 58/271 B du 23 décembre 2003 et 58/295 du 18 juin 2004 sont majorées de 28 511 400 dollars, cette augmentation se ventilant comme suit :

(En dollars des États-Unis)

| <i>Chapitres des recettes</i> | <i>Montants approuvés par les résolutions 58/271 B et 58/295</i> | <i>Augmentations ou diminutions</i> | <i>Montants révisés</i> |
|--|--|---|-------------------------|
| 1. Recettes provenant des contributions du personnel | 386 540 400 | 29 073 300 | 415 613 700 |
| Total | 386 540 400 | 29 073 300 | 415 613 700 |
| 2. Recettes générales | 24 043 200 | (33 700) | 24 009 500 |
| 3. Services destinés au public | 4 756 900 | (528 200) | 4 228 700 |
| Total | 28 800 100 | (561 900) | 28 238 200 |
| Total général | 415 340 500 | 28 511 400 | 443 851 900 |

C Financement des dépenses de l'année 2005

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2005 :

1. Les dépenses prévues au budget d'un montant total de 2 027 743 750 dollars des États-Unis, soit 1 580 430 150 dollars représentant la moitié du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005 par sa résolution 58/271 A du 23 décembre 2003, 18 335 800 dollars représentant du crédit additionnel ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005 par sa résolution 58/295 du 18 juin 2004, 428 977 800 dollars représentant la majoration qu'elle a approuvée dans sa résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ :

- a) À concurrence de 29 509 150 dollars, par :
 - i) Un montant de 14 400 050 dollars représentant la moitié du montant estimatif des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 par sa résolution 58/271 B du 23 décembre 2003;
 - ii) Moins 561 900 dollars correspondant à la diminution qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus;

¹ ST/SGB/2003/7.

iii) Un montant de 15 671 000 dollars représentant le solde du compte d'excédents budgétaires au 31 décembre 2003;

b) À concurrence de 1 998 234 600 dollars, par les contributions dues par les États Membres conformément à sa résolution 58/1 B du 23 décembre 2003;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 218 725 650 dollars, calculé comme suit :

a) 193 245 850 dollars, représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 58/271 B;

b) 48 700 dollars, représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 58/295;

c) 29 073 300 dollars, représentant l'augmentation des recettes prévues au titre des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus;

d) Moins 3 642 200 dollars, correspondant à une diminution des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2002-2003 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvé dans sa résolution 58/267 B du 3 décembre 2003.

42. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I
Incidences budgétaires des recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination

L'Assemblée générale, ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général¹ des incidences sur le budget-programme des recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session² et ayant souscrit aux observations et recommandations formulées dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ :

a) Note que, si elle adopte le projet de résolution intitulé « Planification des programmes⁴ », le programme de travail au titre du chapitre 29 (Gestion et services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005⁵ sera modifié comme indiqué au paragraphe 3 de l'état présenté par le Secrétaire général, et il faudra ouvrir un crédit additionnel de 500 000 dollars des États-Unis, aux taux initialement retenus pour 2004-2005, au sous-chapitre 29B (Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005⁶, compte tenu des règles régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve, qu'elle a établies par ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987;

b) Note que la mise en place d'un système de comptabilité analytique pourrait coûter fort cher financièrement;

c) Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, pour examen à sa soixantième session, un état exhaustif des incidences financières des différentes solutions recensées en vue de la mise en place d'un tel système.

¹ A/C.5/59/13.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 16* (A/59/16).

³ A/59/567.

⁴ A/C.5/59/L.20.

⁵ A/58/6 (chap. 29).

⁶ *Ibid.*, (chap. 29B).

Projet de décision II
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme :
effets des fluctuations monétaires et de l'inflation

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et la déclaration faite oralement par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Décide d'approuver les ajustements à apporter aux prévisions révisées et aux états d'incidences sur le budget-programme, lorsqu'il y a lieu et sous réserve de l'approbation des montants correspondants dans les différentes prévisions révisées et dans les différents états d'incidences sur le budget-programme.

¹ A/C.5/59/24.

² Voir A/C.5/59/SR.31.